

> EVALUATION DES COÛTS ET BÉNÉFICES ISSUS DE LA MISE EN PLACE DU PARTENARIAT

Réaliser son Analyse Coûts-Bénéfices (**ACB**), c'est évaluer les impacts qui découlent de la mise en place du partenariat entre exploitations en ne considérant que les facteurs de changements dans les systèmes.



Les facteurs à prendre en considération lors de la réalisation de l'ACB

> Evaluer l'impact économique

L'impact économique est souvent une priorité. Il dépend bien évidemment de l'objet du partenariat et se définit par :

- ▶ La **quantité** cédée ou récupérée (tonnes de blé, heures de travail, etc.),
- ▶ La **qualité** ou des caractéristiques de ce produit (valeurs alimentaires ou fertilisantes, largeur de la faucheuse, puissance d'un tracteur, etc.). Afin d'éviter un éventuel désaccord entre les différentes parties, et pour connaître exactement la qualité d'un produit. La réalisation d'analyses régulières est conseillée.
- ▶ Les **charges et les produits** directement liés à l'objet du partenariat mais aussi indirectement par ses effets sur le système.

Dans la prise en charge de ces impacts, il ne faudra pas négliger les conséquences sur les **charges de mécanisation et sur les charges de personnel**. Il sera important d'évaluer le temps investi par chacun afin de s'assurer qu'il n'y ait pas un déséquilibre trop important entre chaque partenaire. Si l'un réalise une prestation pour l'autre, elle pourra être « facturée » et impactera le prix ou les proportions d'échange ou être comptabilisée dans une banque de travail.

Il est donc nécessaire d'évaluer au mieux tous ces impacts en se référant aux données existantes.

- ▶ L'accès éventuels à des **aides spécifiques** (aide PAC protéagineux, légumineuses fourragères, éligibilité paiement vert et MAEC par exemple).
- ▶ La **nécessité d'investir** éventuellement dans du matériel : cellules de stockage, clôtures amovibles, ... et donc d'en évaluer les coûts.

> EXEMPLE

L'introduction d'une nouvelle culture dans l'assolement modifie la sole et les produits des cultures, impacte les charges de mécanisation fonction des itinéraires techniques, mais a aussi un effet précédent modifiant les charges sur les cultures suivantes, etc.

L'ajout d'un nouvel aliment dans la ration d'un troupeau réduit l'approvisionnement d'un autre aliment mais peut aussi améliorer la santé des animaux et réduire ainsi les frais vétérinaires, etc.

> Evaluer l'impact social

A priori, mettre en place des synergies entre les systèmes, c'est **reconnecter des systèmes voisins** et **recréer du lien** entre les exploitants agricoles. Cette reconnexion peut permettre de :

- ▶ **Sécuriser les systèmes** de production. Après une 1^{ère} collaboration concluante, cette nouvelle relation peut ensuite donner naissance à une coopération plus étendue : échanges et commercialisations reconduites d'années en années, nouveaux produits, aide pour de gros chantiers, pouvoir compter sur l'autre en cas de difficulté (sécheresse, panne, etc.).
- ▶ Mieux **maîtriser les coûts** (prix moins fluctuant)
- ▶ Contribuer à assurer la **pérennité** des exploitations

Mais travailler avec quelqu'un pour un agriculteur veut aussi donc dire qu'il est nécessaire de **modifier ses habitudes de travail**.

Cela va impacter la quantité (augmentation ou diminution des temps de travail) et la qualité de travail mais aussi changer la répartition des pics de travail (pics de chantiers inhabituels : pressage de la paille et épandage du fumier en même temps que les récoltes de fourrages, etc.)

Selon les situations, travailler à plusieurs peut améliorer ou au contraire dégrader la **réactivité** et la capacité d'adaptation (dépendance aux autres mais possibilité d'unir sa force) et la **maîtrise des systèmes**.

Il est important de veiller à :

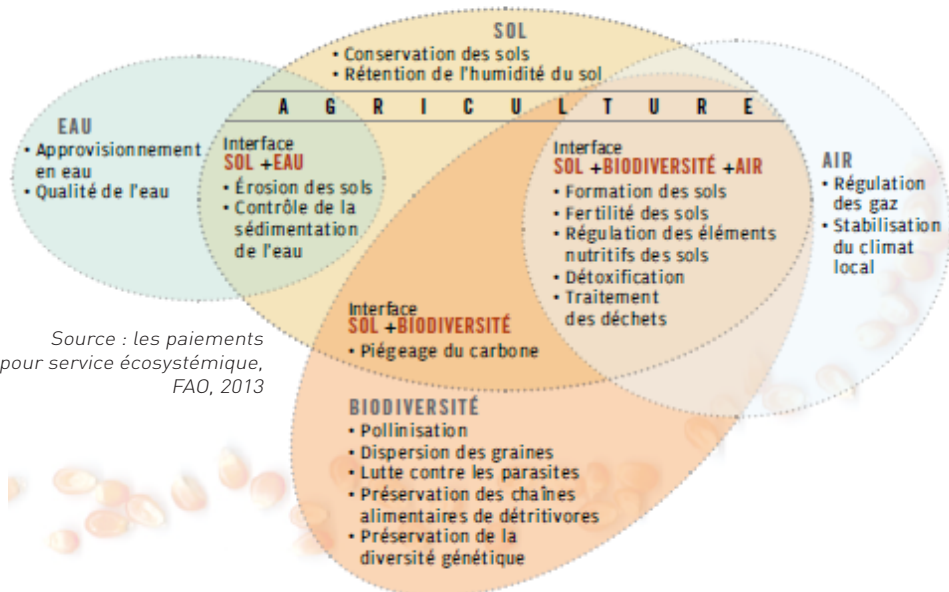
- ▶ Discuter des **risques** pris par chacun pour s'assurer qu'il n'y ait pas un trop gros déséquilibre.
- ▶ Mettre en place un partenariat **en respectant les contraintes juridiques** existantes. Entre autre, certaines contraintes juridiques sont à prendre en considération (paiement de la CVO (Cotisation Volontaire Obligatoire), risque de requalification de bail, etc.). Pour cela, consultez le guide juridique associé, qui fournit également des fiches pratiques (étiquetage, contrats, etc.).
- ▶ Prendre en considération l'impact sur la **gestion administrative** et sur les déclarations (ICPE, PAC, etc.).

Changer ses pratiques, c'est également acquérir de nouvelles compétences et diversifier les connaissances pour les agriculteurs.

> Evaluer l'impact environnemental

L'impact environnemental est à prendre en considération. L'agriculture peut rendre des services écosystémiques à prendre en compte dans l'évaluation d'impacts :

LES DIVERS SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR L'AGRICULTURE



Source : les paiements pour service écosystémique, FAO, 2013

Changer les pratiques sur un système d'exploitation **va entraîner des impacts environnementaux difficilement monétarisables** : « Quelle valeur donner à l'humus d'un sol ? » (M. Dufumier). « L'évaluation monétaire d'éventuels dommages écologiques peut s'avérer, extrêmement complexe, voire impossible : quel prix mettre à l'humus d'un sol en voie de minéralisation ? » alors que « Les vertus des humus sont nombreuses : importants réservoirs nutritifs, ils retiennent aussi l'eau pour les végétaux, ils structurent la terre, la rendent grumeleuse, contribuent à la circulation de l'air et de l'eau, favorisent la pénétration des racines, "contrôlent" l'érosion en maintenant la cohésion des particules de terre » (B. K. Martin).

Ces impacts environnementaux, qu'ils soient positifs ou négatifs au-delà de leur monétarisation peuvent assurer la durabilité de l'exploitation et doivent donc être pris en considération.

POUR CELA, IL EST POSSIBLE D'ÉVALUER LES IMPACTS SUR :

- ▶ **L'eau** : qualité de l'eau fonction de la quantité d'intrants (fertilisation, phytosanitaires), quantité d'eau utilisée, stockée (par les haies, par les complexes argilo-humiques, ...), etc.
- ▶ **Le sol** : qualité (stockage éléments minéraux, carbone, érosion, etc.), fertilité (physique, chimique, biologique), vie du sol, etc.
- ▶ **La biodiversité** : diversité de la vie, hérédité des organismes vivants mais aussi qualité de refuge (prairies, haies, matières organiques), dans ou sur le sol, etc.
- ▶ **L'air** : diffusion de particules et émissions de Gaz à Effet de Serre, a priori, difficile à évaluer mais fonction notamment de la consommation d'énergie (gasoil des tracteurs,...

La situation de référence, base de la comparaison

Dans l'analyse coûts bénéfiques, il s'agit d'évaluer les avantages (bénéfices) et les contraintes (coûts) économiques, sociaux et environnementaux sur le court, moyen et long terme en comparant deux situations A et B.

Dans le cas de la mise en place des partenariats entre exploitations, **on évaluera le partenariat entre la situation de départ sans partenariat et la situation avec partenariat.**

Il est souvent préférable d'évaluer les conséquences par unité de surface ou de produit des systèmes considérés.

Exemples : - 50 unités d'azote/ha de luzerne implantée, + 100 € de frais culturaux/ha, + 25€/t de pois achetée, etc...

Il est ensuite nécessaire de donner quand c'est possible une valeur monétaire aux impacts qui découlent du partenariat. Certains impacts économiques sont faciles à évaluer à partir de factures, mais d'autres sont plus complexes. Pour évaluer le prix de certaines matières, la tâche s'avère plus difficile.

Le bon prix sera celui satisfaisant pour les deux partenaires. Il sera réfléchi à la lumière des autres impacts non économiques répertoriés lors de l'ACB et sera un compromis entre les résultats issus de ces différentes méthodes d'évaluation.

Donner une valeur économique aux différents impacts du partenariat (éléments de méthode)

C'est une des phases les plus délicates du travail. Il faut chercher à donner une valeur monétaire à un maximum d'impacts identifiés, si possible en euro par unité : €/tonne (matière sèche ou matière brute), €/hectares, €/heure,...

Pour cela, vous trouverez ci-dessous des exemples d'aides aux calculs.

L'objectif est d'utiliser ces références pour fixer le prix de transaction qui semble le meilleur compromis en ayant en tête les autres bénéfices et coûts déjà répertoriés.

> Méthode 1 : Calcul des coûts de production

Coût de la main d'œuvre

Libre à chacun de définir le coût horaire de la main d'œuvre. Dans les dispositifs de références notamment INOSYS, les méthodes se basent sur un coût horaire au SMIC ou 1,5 SMIC.

Il est aussi possible de ne comptabiliser que **les heures de travail d'un côté et de l'autre pour aboutir à un équilibre**, voire d'affecter des coefficients selon les tâches réalisées et d'analyser si les comptes sont équilibrés au final. La différence peut alors éventuellement être « facturée » à partir du coût horaire déterminé.

Coût du matériel

Dans l'évaluation de l'impact sur les coûts liés au matériel, il est nécessaire de prendre en considération des charges variables, notamment le carburant.

Dans tous les cas, il faudra trouver les données par chantier (supplémentaire ou économisé par rapport à votre situation actuelle) :

- ▶ Le coût matériel par unité (€/unité) : €/ha, €/botte, €/km, etc.
- ▶ La performance du matériel / productivité (unité/heure) : ha/heure, bottes/heure, etc. pour évaluer l'impact sur le temps de travail

Plusieurs références existent pour calculer le coût lié au matériel :

- ▶ Certaines sont basées sur des résultats observés :
Barème d'entraide sur les sites des Chambres départementales d'agriculture et des FDCUMA
- ▶ Certaines sont basées sur une évaluation intégrant des calculs de charges fixes (amortissement, intérêt de l'argent, assurance, frais de remisage) et de charges variables (entretien courant, carburant, lubrifiant, etc). Barème des coûts du machinisme agricole de l'APCA, guide mise à jour chaque année : <http://www.chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/machinisme/donnees-techniques-et-economiques/>

Ce barème a par exemple été repris dans un outil permettant ainsi d'évaluer les coûts culturaux. Il est également repris par les Chambres d'agriculture pour établir les barèmes d'entraide départementaux.

Lien à consulter : <http://simcoguide.pardessuslahaie.net/#accueil>



Coût de production d'un fourrage

- Détailler **l'itinéraire technique** : intrants et tâches réalisées et affectées un coût à chaque item en oubliant pas le coût main d'œuvre et le coût matériel pour la réalisation de l'itinéraire technique. Les coûts intrants sont plus simples à déterminer à partir des factures ou d'un coût moyen sur plusieurs années.
- S'appuyer sur la comptabilité, notamment le calcul des charges opérationnelles. Elle fournit également des données intéressantes sur les coûts liés à l'implantation et à l'entretien d'une culture. Il faut cependant prendre en considération une partie des charges fixes.

Exemple d'outil sur lequel s'appuyer : PEREL, Pérenniser l'élevage par l'autonomie fourragère (méthode de calcul et quelques repères)

Lien à consulter : <http://www.perel.paysdelaloire.chambagri.fr/>;

- Les différentes publications INOSYS réseaux d'élevage IDELE-Chambres d'agriculture disponibles sur les sites des Chambres d'agriculture ou de l'Institut de l'Élevage

Exemple :

<http://www.deux-sevres.chambagri.fr/productions-animales/fourrages.html>,

<http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/inosys/cas-types-inosys.html>

Coût de production de grains (COP)

- Comme pour les fourrages, il s'agit de détailler l'itinéraire technique depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte du grain et son éventuel stockage/séchage sans omettre les coûts de main d'œuvre et de matériels associés. Si vous faites appel à des prestations en entreprise pour réaliser tout ou partie de la conduite de la culture, ses coûts seront également à prendre en compte.
- S'appuyer sur la comptabilité, notamment grâce au calcul des charges opérationnelles. Elle fournit également des données intéressantes sur les coûts liés à l'implantation et à l'entretien d'une culture. Il faut cependant prendre en considération une partie des charges fixes.
- Possibilité de s'appuyer sur l'outil PEREL : **Pérenniser l'élevage par l'autonomie fourragère : méthode de calcul et quelques chiffres**
- Les réseaux INOSYS grandes cultures fournissent sur certaines régions des références et des méthodes de calcul des coûts.

Exemple : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/inosys/cas-types-inosys.html>

> Méthode 2 : Comparaison aux prix du marché

Les agriculteurs, en commercialisant en direct, peuvent vouloir s'aligner sur le prix du marché afin de ne pas être « perdants ». Si un marché pour ce produit existe, il peut être intéressant de savoir quelle est la valeur à « l'instant t » de ce produit.

► *Exemple à consulter : <http://www.mesmarches.chambagri.fr/> ou les cotations FranceAgriMer*

- La presse agricole et certains sites internet fournissent le cours de certaines matières premières également.

Remarques

- 1) Il n'existe pas de références ou de cotations de marché pour tous les produits.
- 2) Les marchés agricoles sont très fluctuants. Par conséquent, au sein d'une même année et entre les années, les cours peuvent être très différents.
- 3) Il est aussi possible de s'aligner sur des prix d'acompte proposés par des coopératives et de s'accorder sur un complément de prix en amont ou d'attendre l'évolution des cours. Il est également envisageable de s'aligner sur les cours des matières.
- 4) En l'absence de marchés, il est possible de donner une valeur aux unités NPK pour évaluer la valeur de la paille et des engrais de ferme.

> Méthode 3 : Calcul d'un prix d'équilibre pour maintenir les résultats économiques

Il est possible que le producteur comme l'acquéreur, ne soit prêt à modifier ses pratiques qu'à la condition de ne pas modifier son bilan économique. Pour cela, il convient de calculer un prix qui permet de maintenir les résultats économiques. Il s'agit dans ce cas de trouver le prix d'équilibre de la matière permettant d'obtenir une marge nette identique avant et après partenariat.

Le raisonnement présenté est basé sur l'introduction d'une nouvelle culture et sur l'introduction d'un nouvel aliment dans la ration mais la démarche peut être utilisée sur d'autres situations.

Le principe général est le suivant :

- Description des pratiques actuelles
- Description des nouvelles pratiques consécutives au partenariat
- Evaluation de l'impact sur les charges et les produits

► Reprise du bilan économique avant partenariat auquel sont affectés les soldes de charges et de produits issus du partenariat

► Calcul du prix d'équilibre à partir du solde constaté, rapporté à la quantité du produit

Cette méthode sera fonction des résultats de l'exploitation avant partenariat et de l'ampleur des impacts économiques identifiables.

En système grandes cultures

Assolement traditionnel

Culture	Surface (ha)	Charges (€/ha)	Produits	Marge brute/ha	Marge totale
...					
...					

Nouvel assolement

Culture	Surface en ha	Charges	Produits	Marge brute/ha	Marge totale
...					
...					
Nouvelle culture			Prix à fixer pour atteindre l'équilibre		

Réévaluation (impacts intrants, mécanisation...)

Réévaluation (impacts sur rendements, aides)

En système élevage

Rationnement classique, traditionnel

Matière	Quantité	Prix	Coût total

Nouveau rationnement (renseigner uniquement les denrées qui changent)

Matière	Quantité	Prix	Coût total
Nouveau produit		Prix à fixer pour atteindre l'équilibre économique	

Evaluation des impacts et réévaluation du bilan en fonction

9

PROJET

CREER LES OUTILS D'APPROCHE HUMAINE, ORGANISATIONNELLE ET JURIDIQUE POUR DEVELOPPER DES COMPLEMENTARITES TERRITORIALES ET DES SYNERGIES LOCALES ENTRE SYSTEMES SPECIALISES CEREALES/GRANDES CULTURES ET SYSTEMES D'ELEVAGES

Pour plus de détails, téléchargez le dossier complet d'appel à projet et consultez notre page web.

<http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/cerel.html>

> METHODE

Des relations de coopération entre systèmes spécialisés existent mais ces expériences sont à la marge. Afin de créer ces fiches témoignages, des entretiens semi-directifs d'exploitants ont été réalisés. La démarche consistait à faire évaluer les impacts économiques, environnementaux et sociaux en comparaison à une situation antérieure réelle et/ou hypothétique. Cette analyse des coûts et des bénéfices liés à la mise en place de partenariats entre systèmes a été effectuée en priorité d'un point de vue économique pour faciliter la comparaison. Le reste a été évalué quantitativement si possible, ou de manière qualitative sinon.

Pour plus de détails, téléchargez le rapport d'étude présentant toute la méthode et les résultats d'étude.

<http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/cerel.html>

Ce travail a permis d'élaborer un guide pour aider à trouver le bon équilibre dans un partenariat inter systèmes.

LES PARTENAIRES



CHER
DEUX-SÈVRES
LOIR-ET-CHER
MAYENNE
VENDEE
VIENNE
CENTRE-VAL DE LOIRE



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»